



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'YONNE

DIRECTION DES  
COLLECTIVITES ET  
DES POLITIQUES  
PUBLIQUES

SERVICE ECONOMIE  
ET ENVIRONNEMENT

**ARRETE N° PREF-DCPP-2012-0016**  
**du 16 janvier 2012**  
**portant prescriptions complémentaires aux dispositions**  
**de l'arrêté préfectoral n°DCLAE.B1.1991-093 du 5 juin 1991**  
**autorisant la SCEA des Charbonnières à exploiter un élevage de 76 800 poulets sur le**  
**territoire de la commune de Chailley au profit de l'EARL des Hautes Charbonnières**

Le Préfet de l'Yonne,  
Chevalier de l'ordre national du mérite,

VU le code de l'environnement et notamment son titre 1<sup>er</sup> du Livre V ;

VU le décret n° 2001-34 du 10 janvier 2001, relatif aux programmes d'action à mettre en œuvre en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole ;

VU l'arrêté ministériel du 7 février 2005 modifié fixant les règles techniques auxquelles doivent satisfaire les élevages de bovins, de volailles et/ou de gibier à plumes et de porcs soumis à autorisation au titre du livre V du code de l'environnement ;

VU l'arrêté préfectoral n° DDEA-SEPP-2009-0081 du 24 juillet 2009, fixant le quatrième programme d'actions à mettre en œuvre en zone vulnérable en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole ;

VU l'arrêté préfectoral n° 09-1995 du 26 juin 2009, relatif au quatrième programme d'actions à mettre en œuvre en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole (Aube) ;

VU l'arrêté préfectoral n°DCLAE.B1.1991-093 du 5 juin 1991 autorisant la SCEA des Charbonnières à exploiter un élevage de 76800 poulets sur le territoire de la commune de Chailley;

VU l'arrêté préfectoral n°PREF-DCDD-2010-488 du 3 décembre 2010 portant prescriptions complémentaires aux dispositions de l'arrêté préfectoral n°DCLAE.B1.1991-093 du 5 juin 1991 ;

VU l'arrêté modifiant l'arrêté préfectoral n°93-03463 du 27 mai 1993 déclarant d'utilité publique l'établissement de périmètres de protection autour du captage du « Ruet » à Venizy et autorisant la dérivation des eaux souterraines ;

VU l'arrêté interpréfectoral n°ARS/DTY/SE/2011/014 du 23 mai 2011 de déclaration d'utilité publique pour l'instauration des périmètres de protection des sources hautes sur le territoire des communes d'Aix en Othe, Arces Dilo, Bagneaux, Berulle, Boeurs en Othe, Cerilly, Coulours, Flacy, Fournaudin, Paisy-Cosdon, Rigny le Ferron, Sormery, Saint Benoist sur Vanne, Saint Mards en Othe, Turny et Vaudeurs ;

VU le dossier du 1<sup>er</sup> septembre 2011 présenté par l'EARL des Hautes Charbonnières, par lequel elle déclare la reprise de l'élevage et transmet un plan d'épandage daté d'août 2011 ;

VU les compléments apportés le 19 septembre 2011 ;

VU l'avis du service en charge de la Police de l'Eau en date du 9 novembre 2011 ;

VU les plans d'ensemble de l'établissement et des lieux environnants ;

VU l'avis et les propositions de l'inspecteur des installations classées en date du 28 novembre 2011 ;

VU l'avis du CODERST dans sa session du 15 décembre 2011 ;

CONSIDERANT les modifications intervenues sur la gestion des effluents d'élevage de l'exploitation de l'EARL des Hautes Charbonnières suite à la reprise de la SCEA des Charbonnières;

CONSIDERANT que ces modifications ne sont pas de nature à entraîner de nouveaux dangers ou inconvénients mentionnés aux articles L.511-1 du code de l'environnement et n'ont pas nécessité le dépôt d'une nouvelle demande d'autorisation d'exploiter ;

CONSIDERANT que ces modifications nécessitent une actualisation des prescriptions techniques de l'arrêté du 3 décembre 2010 ;

CONSIDERANT que ces prescriptions complémentaires doivent être prescrites par arrêté préfectoral complémentaire conformément à l'article R512-31 du code de l'environnement ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture,

## ARRETE

### **Article 1 : Exploitant titulaire de l'autorisation**

L'article 2.1 de l'arrêté préfectoral n°PREF-DCDD-2010-488 du 3 décembre 2010 portant prescriptions complémentaires est remplacé par la prescription suivante :

L'EARL des Hautes Charbonnières, dont le siège social est situé 7 rue de la chapelle – Les fourneaux, 89210 Venizy, est autorisé à poursuivre l'exploitation d'un élevage de 86 400 animaux équivalents volailles sur le territoire de la commune de Chailley, précédemment exploité par la SCEA des Charbonnières.

### **Article 2 : Objet**

L'EARL des Hautes Charbonnières, dont le siège social est situé 7 rue de la chapelle – Les fourneaux, 89210 Venizy, doit respecter, pour ses installations situées sur la commune de Chailley, les prescriptions du présent arrêté préfectoral complémentaire, en tout ce qui n'est

pas contraire à l'arrêté autorisant la SCEA des Charbonnières à exploiter un élevage de 76800 poulets sur le territoire de la commune de Chailley et à l'arrêté du 3 décembre 2010 portant prescriptions complémentaires.

### **Article 3 : Parcelle retenue pour l'épandage**

La liste des parcelles d'épandage figure en annexe au présent arrêté.

### **Article 4 : Dispositions applicables en cas d'infraction ou d'inobservations du présent arrêté**

Les infractions ou l'inobservation des conditions légales fixées par le présent arrêté entraîneront l'application des sanctions pénales et administratives prévues par le titre 1<sup>er</sup> du livre V du Code de l'Environnement.

### **Article 5 : Délais et voies de recours**

Le destinataire du présent arrêté peut saisir le tribunal administratif sis 22, rue d'Assas à Dijon d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté.

A l'intérieur de ce délai, il peut également saisir le Préfet d'un recours gracieux, ou le ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement d'un recours hiérarchique qui n'interrompt en aucune façon le délai de recours contentieux (l'absence de réponse de l'administration au terme d'un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet).

### **Article 6 : Publicité**

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, un extrait du présent arrêté sera affiché en mairie de Chailley pendant une durée minimum d'un mois. Une copie de l'arrêté sera conservée aux archives de la mairie et pourra être consultée, sans frais, par les personnes intéressées. Procès-verbal de l'accomplissement de cette formalité sera dressé par les soins du maire et renvoyé à la préfecture, service économie et environnement.

Un extrait de cet arrêté sera également publié, par les soins du Préfet et aux frais du pétitionnaire dans deux journaux du département de l'Yonne.

### **Article 7 : Exécution**

Le secrétaire général de la préfecture, le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, le maire de Chailley sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'EARL des Hautes Charbonnières, et dont une copie sera adressée à :

- M. le Maire de Cérilly, Coulours, Fournaudin, Venizy et Bérulle(Aube),
- M. le Directeur Régional de l'Environnement, de l'aménagement et du Logement,
- M. le Délégué territorial de l'Yonne de l'Agence Régionale de Santé,
- M. le Directeur Départemental des Territoires,
- M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de l'Yonne,
- M. le Chef du Service de la Sécurité Intérieure,
- M. le Lieutenant Colonel commandant le groupement de Gendarmerie de l'Yonne.

Fait à Auxerre, le 16 JAN. 2012

Pour le Préfet,  
Le sous-préfet,  
Secrétaire Général,



Patrick BOUCHARDON



## Surfaces engagées par exploitation et par îlot

Exploitation : EARL JOSSIER de FOURNAUDIN

N° îlot	N° unité	Commune	Système cultural	Surfaces en ha	Type de sol	Surfaces non épanchables (ha)	Motif (non épanchable)	Surfaces sols conditions (ha)	Motif (sols condition)	Surfaces épanchables (ha)	Ilôts exclus (Police de l'eau captage)
1	1	FOURNAUDIN	Autres Terres Labourables	5.06	89_PLANOSOL sédimorphe	0.13	HAB			4.92	
2	1	COULOURS	Autres Terres Labourables	2.0	89_CALCISOL argileux					2.0	
3	1	COULOURS	Autres Terres Labourables	1.34	89_CALCISOL argileux					1.34	
4	1	VENIZY	Autres Terres Labourables	5.15	89_RENDOSOL limono-argileux			5.15	PPE,SOLF		PPE Ruet
5	1	CHAILLEY	Autres Terres Labourables	1.12	89_CALCISOL argileux	0.34	HYD,PPE	0.78	PPE		PPE Ruet
6	1	CHAILLEY	Autres Terres Labourables	5.51	89_RENDOSOL limono-argileux			5.51	PPE,SOLF		PPE Ruet
7	1	CHAILLEY	Autres Terres Labourables	4.7	89_CALCISOL argileux	0.87	HAB,HYD,PPE	3.83	PPE		PPE Ruet
8	2	CHAILLEY	Autres Terres Labourables	3.6	89_RENDOSOL limono-argileux			3.6	PPE,SOLF		PPE Ruet
9	1	COULOURS	Autres Terres Labourables	5.92	89_CALCISOL argileux					5.92	
10	1	CHAILLEY	Autres Terres Labourables	0.14	89_NEOLUVIS OL	0.14	HAB,HYD,PPE				
12	1	FOURNAUDIN	Autres Terres Labourables	2.16	89_CALCISOL argileux					2.16	

N° de parcelle	Surface (ha)	Commune	Système d'irrigation	Surface (ha)	Type de sol	Surface (ha)	Surface (ha)	Surface (ha)	Surface (ha)	Surface (ha)	Surface (ha)	Surface (ha)
13	1	FOURNAUDIN	Autres Terres Labourables	0.91	89_CALCISOL argileux				0.91	PENTE		
	2	FOURNAUDIN	Autres Terres Labourables	0.71	89_CALCISOL argileux						0.71	
14	1	FOURNAUDIN	Autres Terres Labourables	2.31	89_CALCISOL argileux						2.31	
	2	FOURNAUDIN	Autres Terres Labourables	0.91	89_RENDOSOL limono-argileux				0.91	SOLF		
16	1	FOURNAUDIN	Autres Terres Labourables	8.84	89_CALCISOL argileux				8.84	PENTE		
	2	FOURNAUDIN	Autres Terres Labourables	2.5	89_FLUVIOSOL brunifié calcaire						2.5	
17	1	FOURNAUDIN	Autres Terres Labourables	4.04	89_CALCISOL argileux				4.04	PENTE		
18	1	FOURNAUDIN	Autres Terres Labourables	1.92	89_FLUVIOSOL brunifié calcaire			1.28		HAB, HYD		0.63
19	1	COULOURS	Autres Terres Labourables	11.23	89_CALCISOL argileux					PENTE		
20	1	CHAILLEY	Autres Terres Labourables	0.93	89_CALCISOL argileux			0.29		HYD		0.63
	2	CHAILLEY	Autres Terres Labourables	0.44	89_RENDOSOL limono-argileux							0.44
21	1	CHAILLEY	Autres Terres Labourables	0.83	89_RENDOSOL limono-argileux			0.48		HAB		0.35
22	1	CHAILLEY	Autres Terres Labourables	1.88	89_CALCOSOL limono-argileux			0.15		HYD		1.73
23	1	CHAILLEY	Autres Terres Labourables	1.6	89_CALCISOL argileux							1.6

N° lot	N° unite	Commune	Système cultural	Surfaces en ha	Type de sol	Surfaces non épandables ha	Motif (non épandable)	Surfaces sous conditions tra	Motif (sous cond)	Surfaces épandables ha
Total				75.9		3.72		44.86		27.31

Exploitation : SCEA LES MOULTIERS de CHAILLEY

N° lot	N° unite	Commune	Système cultural	Surfaces en ha	Type de sol	Surfaces non épandables ha	Motif (non épandable)	Surfaces sous conditions tra	Motif (sous cond)	Surfaces épandables ha
1	1	CHAILLEY	Autres Terres Labourables	5.21	89_CALCISOL argileux					5.21
2	1	CHAILLEY	Autres Terres Labourables	7.65	89_CALCISOL argileux			7.65	PENTE	
3	1	CHAILLEY	Autres Terres Labourables	3.01	89_CALCISOL argileux			3.01	PENTE	
4	1	CHAILLEY	Autres Terres Labourables	7.14	89_RENDOSOL limono-argileux			7.14	SOLF	
5	1	CHAILLEY	Autres Terres Labourables	2.97	89_CALCISOL argileux					2.97
7	1	CHAILLEY	Autres Terres Labourables	1.5	89_RENDOSOL limono-argileux			1.5	PENTE,SOLF	
	2	CHAILLEY	Autres Terres Labourables	1.81	89_CALCOSOL argileux					1.81
8	1	CHAILLEY	Autres Terres Labourables	1.44	89_CALCOSOL limono-argileux	0.54	HAB			0.89

N° de parcelle	Surface (ha)	Commune	Système d'effluent	Surface (ha)	Type de sol	Surface (ha) non épanachable	Surface (ha) épanachable	Surface (ha) non épanachable	Surface (ha) épanachable	Moif (sous écoule)	Surface (ha) épanachable	Ilôts exclus (Police de l'eau captage)
9	1	CHAILLEY	Autres Terres Labourables	15.87	89_NEOLUVIS OL			15.87		PPE		PPE Ruet
10	1	CHAILLEY	Autres Terres Labourables	6.42	89_CALCOSOL limono-argileux				6.42			
11	1	VENIZY	Autres Terres Labourables	9.6	89_CALCOSOL limono-argileux			0.8		PENTE		
12	1	CHAILLEY	Autres Terres Labourables	0.75	89_RENDO SOL limono-argileux			0.75		PENTE		
13	1	CHAILLEY	Autres Terres Labourables	2.43	89_RENDO SOL limono-argileux			2.43		PENTE,SOLF		
14	1	CHAILLEY	Autres Terres Labourables	7.96	89_NEOLUVIS OL	0.87				HYD	7.09	
15	1	CHAILLEY	Autres Terres Labourables	3.0	89_CALCISOL argileux	0.3				HYD	2.69	
17	1	CHAILLEY	Autres Terres Labourables	5.78	89_CALCISOL argileux			5.78		PENTE		
	2	CHAILLEY	Autres Terres Labourables	1.89	89_CALCISOL argileux						1.89	
18	1	CHAILLEY	Autres Terres Labourables	0.39	89_CALCISOL argileux			0.39		PENTE		
19	1	CHAILLEY	Autres Terres Labourables	0.48	89_CALCISOL argileux			0.48		PENTE		
		Total		76.6		1.72		45.64			29.02	

Exploitation : BRUSSEMANT OLIVIER de CERILLY

N° lot	N° unité	Commune	Système d'irrigation	Surfaces en ha	Type de sol	Surfaces non épanchables (ha)	Motif (non épanchable)	Surfaces sous conditions ha	Motif (sous cond)	Surfaces épanchables ha	lots exclus (Police de l'eau captage)
1	1	COULOURS	Autres Terres Labourables	1.19	89_CALCISOL argileux					1.19	
	2	COULOURS	Autres Terres Labourables	0.6	89_CALCISOL argileux			0.5	PPR		PPR Sources Hautes
2	1	CERILLY	Autres Terres Labourables	13.46	89_FLUVIOSOL brunifié calcaire	3.9	HYD			9.55	
3	1	FOURNAUDIN	Autres Terres Labourables	0.96	89_RENDOSOL limono-argileux			0.96	SOLF		
	2	FOURNAUDIN	Autres Terres Labourables	1.8	89_CALCISOL argileux			1.8	PENTE		
	3	FOURNAUDIN	Autres Terres Labourables	7.9	89_FLUVIOSOL brunifié calcaire	1.32	HYD			6.58	
	4	FOURNAUDIN	Autres Terres Labourables	1.72	89_FLUVIOSOL brunifié calcaire	1.17	HAB, HYD, PPR	0.55	PPR		PPR Sources Hautes
4	1	CERILLY	Autres Terres Labourables	1.44	89_RENDOSOL limono-argileux	0.28	HAB, PENTE, PPR, R, SOLF	1.16	PENTE, PPR, SOLF		PPR Sources Hautes
10	1	CERILLY	Autres Terres Labourables	0.57	89_FLUVIOSOL brunifié calcaire	0.57	HAB, HYD, PPR				
12	1	CERILLY	Autres Terres Labourables	2.98	89_RENDOSOL limono-argileux	1.29	HAB, HYD, PENTE, PPR	1.69	PENTE, PPR		PPR Sources Hautes
16	1	CERILLY	Autres Terres Labourables	5.82	89_RENDOSOL limono-argileux	0.98	HAB, PPR, SOLF	4.83	PPR, SOLF		PPR Sources Hautes
17	1	CERILLY	Autres Terres Labourables	24.46	89_FLUVIOSOL brunifié calcaire	4.57	HAB, HYD			19.88	

N° lot	N° parcelle	Commune	Système d'irrigation	Surface en ha	Type de sol	Surfaces non épandables (ha)	Moulin (non épandable)	Surfaces sols conditions hab	Moulti/sols conditions	Surfaces épandables (ha)	Ilôts exclus (Police de l'eau captage)
18	1	CERILLY	Autres Terres Labourables	5.41	89_CALCISOL argileux	0.9	HAB			4.5	
	2	CERILLY	Autres Terres Labourables	3.0	89_RENDO SOL limono-argileux			3.0	SOLF		
21	1	CERILLY	Autres Terres Labourables	0.34	89_FLUVIOSOL brunifié calcaire					0.34	
22	1	CERILLY	Autres Terres Labourables	1.05	89_CALCISOL argileux	0.34	HAB, HYD, PPR	0.7	PPR		PPR Sources Hautes
	2	CERILLY	Autres Terres Labourables	2.34	89_CALCISOL argileux					2.34	
25	1	COULOIRS	Autres Terres Labourables	2.15	89_CALCISOL argileux					2.15	
26	1	CERILLY	Autres Terres Labourables	1.17	89_PLANOSOL sédimorphe	0.73	HAB, HYD, PPR	0.44	PPR		PPR Sources Hautes
	2	CERILLY	Autres Terres Labourables	8.17	89_PLANOSOL sédimorphe	1.96	HYD			6.21	
27	1	COULOIRS	Autres Terres Labourables	2.81	89_PLANOSOL sédimorphe					2.81	
	2	COULOIRS	Autres Terres Labourables	0.39	89_RENDO SOL limono-argileux			0.39	SOLF		
30	1	BERULLE	Autres Terres Labourables	3.71	89_CALCISOL argileux	1.03	HAB, PPR	2.68	PPR		PPR Sources Hautes
	2	BERULLE	Autres Terres Labourables	1.56	89_FLUVIOSOL brunifié calcaire	1.05	HAB, PPR	0.5	PPR		PPR Sources Hautes
31	1	BERULLE	Autres Terres Labourables	2.66	89_RENDO SOL limono argileux			2.66	PENTE, PPR, SOLF		PPR Sources Hautes
	2	BERULLE	Autres Terres Labourables	14.71	89_CALCISOL argileux	0.11	HAB, PPR	14.59	PPR		PPR Sources Hautes

N° fol	N° ligne	Commune	Système d'usage agricole	Surfaces en ha	Surface de surface	Surfaces non épandables	Matières épandables	Surfaces sous conditions	Molif (sous le sol)	Surfaces épandables	Ilôts exclus (Police de l'eau captage)
32	1	BERULLE	Autres Terres Labourables	2.65	89_CALCISOL argileux			2.65	PPR		PPR Sources Hautes
	2	BERULLE	Autres Terres Labourables	2.35	89_CALCISOL argileux			2.35	PENTE, PPR		PPR Sources Hautes
33	1	BERULLE	Autres Terres Labourables	8.2	89_CALCISOL argileux			8.2	PENTE		
	2	BERULLE	Autres Terres Labourables	6.88	89_PLANOSOL sédimorphe					6.88	
34	1	CERILLY	Autres Terres Labourables	8.49	89_CALCISOL argileux			8.49	PENTE		
	2	CERILLY	Autres Terres Labourables	4.41	89_RENDOOSOL limono-argileux			4.41	SOLF		
35	1	BERULLE	Autres Terres Labourables	7.67	89_PLANOSOL sédimorphe					7.67	
	1	CERILLY	Autres Terres Labourables	3.04	89_RENDOOSOL limono-argileux	1.13	HAB, PPR	1.91	PPR		PPR Sources Hautes
36	2	CERILLY	Autres Terres Labourables	1.27	89_PLANOSOL sédimorphe					1.27	
	3	CERILLY	Autres Terres Labourables	3.36	89_CALCISOL argileux	1.25	HAB, PPR	2.13	PPR		PPR Sources Hautes
37	4	CERILLY	Autres Terres Labourables	4.4	89_PLANOSOL sédimorphe					4.4	
	5	CERILLY	Autres Terres Labourables	3.19	89_RENDOOSOL limono-argileux			3.19	PENTE, SOLF		
38	6	CERILLY	Autres Terres Labourables	0.5	89_CALCISOL argileux			0.5	PENTE		
	7	CERILLY	Autres Terres Labourables	1.67	89_CALCISOL argileux			1.67	PENTE		

